1.9 Domaine d'activité prévu par l'organisme.

Classe.

Eléments autres que le moteur complet et les APUs.

Catégorie.

- C1 Air conditionné et pressurisation
- C4 Portes et Panneaux
- C6 Aménagement
- C7 Moteur APU
- C8 Commandes de vol
- C9 Carburant Cellule
- C14 Atterrisseurs
- C17 Prélèvement d'air
- C18 Protection givre/pluie/incendie
- C19 Hublots
- C20 Structure :

Pièces mécaniques.

Limitations associées.

• C19 : La limitation exclue les opérations d'entretien de la vitre pour laquelle toute réparation / test est réalisée par un organisme agréé Part 145 avec fourniture d'une EASA Form 1.

Capability List.

Les références des éléments d'aéronefs couverts par l'agrément sont enregistrées dans la <u>Capability List</u> Part 145 gérée par notre GPAO/GQAO et sous la responsabilité de notre service qualité. Elle évolue par délégation suivant la procédure d'<u>« Entretien des éléments d'aéronefs »</u>.

La Capability List est présente dans le document « Capability List ».

Fabrication de pièces élémentaires.

La fabrication de pièces élémentaires tels que des bagues, douilles, cales... est autorisé dans le cas où le manuel de maintenance y fait référence, que les données pour la fabrication, l'inspection, le montage et les essais sont suffisantes et que ces pièces rentrent dans le domaine du savoir-faire de la société GENTILIN.

G	LOUIS GENTILIN S.A.	Ed.3	Amd. 24	1 ^{ère} partie
	Manuel des spécifications de l'Organisme d'Entretien	03/05	04/18	Page 14/70